



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

## COMITE SYNDICAL du 15 Septembre 2016

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil seize, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 9 septembre 2016, s'est réuni à l'Espace Animation de la commune Des Houches sous la présidence du Président M FOREL Bruno.

**Délégués présents:** Desaillood M, Bouchard P, Burnet JC, Freymann D, Bouvet S, laurat Y, Milon J, Nicoud M, Dechamboux R, Burgniard R, Bufflier D, Moëne C, Savoini S, Ciclet JF, Cochard JL, Brantus M, Gros L, Perinet M, Drevon P, Jacquet E, Delemonteix G, Pelloux JJ, Bougault-Grosset C, Missilier M, Desvignes JM, Chuard M, Perillat JY, Forel B, Berthier Y, Cheneval JP, Chatel B, Toletti D, Cheminal J, Catala G, Pouchot R, Ronchini R, Caul-Futy F, Mermin JP, Sarreboubée C, Solliet A, Massarotti Y, Paquet X. (à partir de la délib D2016-05-04), Meynet-Cordonnier M (à partir de la délib D2016-05-04), Bel C (à partir de la délib D2016-05-04), Cheneval L (à partir de la délib D2016-05-04), Perrillat-Amedé André (à partir de la délib D2016-05-06), Hervé L (à partir de la délib D2016-05-06), Forestier R. (à partir de la délib D2016-05-06), Grandjacques C. (à partir de la délib D2016-05-05).

**Délégués ayant donné pouvoir:** Ouvrard E donne pouvoir à Burgniard R, Michel E donne pouvoir à Dechamboux R, Chaffard C donne pouvoir à Forel B, Doucet M donne pouvoir à Chatel B, Collini G donne pouvoir à desvignes JM, Anthoine D donne pouvoir à Missilier M, Valli S donne pouvoir à Mermin JP. Perrillat Amede A; Donne pouvoir à Marc Chuard ( jusqu'à la délibération D2016-05-05 incluse)

**Délégués titulaires excusés:** Cartier B, Grandcollot JJ, Martel M, Tronchet L, Van Soen P, Zobel JP, Pernat G, Conus JL, Moriaud O, Gaillard M, Chalel B, Frutiger J, Vial JC, Paget S, Allard A, Bertoluzzi J, Bessy P, Vix P, Lance P, Pellisson J, Boudet C, Chapuis B, Mivel JL, Briffaz JF, Noël S, Layat D,

**Délégués présents sans voix délibérative (2) :** Burnet G, Roseren JP. (à partir de la délib D2016-05-04)

**Monsieur le Président** ouvre la séance à 18h31, remercie les élus de la commune des Houches et notamment son Maire pour leur accueil dans cette salle. Il énonce les pouvoirs reçus.

M. Stéphane BOUVET a été désigné secrétaire de séance.

**D2016-05-01. Porté à connaissance des décisions du Président N°2016-D-095 à N°2016-D-129.**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : PREND CONNAISSANCE** des décisions du Président n°2016-D-095 à n°2016-D-129.

#### CARTE ADMINISTRATION GENERALE :

**D2016-05-02. Institution et vie politique – Fonctionnement des Assemblées**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 JUIN 2016**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : APPROUVE** le Procès-Verbal du Comité syndical du 23 juin 2016.

**D2016-05-03. Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Accepte** la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste d'ingénieur à temps plein.

**Article 2 : Sollicite** la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste d'ingénieur en chef territorial à temps plein, en qualité de DGST ad intérim et l'assimilation qu'elle requiert du SM3A à une commune de 40.000 habitants.

**Article 3 : Autorise** le Président à signer tout document afférent.

**D2016-05-04. Fonction publique – Personnels contractuels**  
**RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR RÉPONDRE À UN SURCROÏT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Autorise le recrutement temporaire d'un agent contractuel (catégorie A) à temps non complet équivalent à raison de 17.5 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois pour assurer les fonctions de chargé de mission « Fond Air » d'Annemasse Agglo dont la rémunération sera basée sur le traitement indiciaire du premier échelon du grade d'ingénieur territorial et complétée éventuellement par le régime indemnitaire en vigueur au niveau du syndicat ;

**Article 2 :** Inscrit les dépenses liées à ce poste et les recettes lors de la prochaine étape budgétaire.

**D2016-05-05. Domaine de compétence par Thème – Environnement**  
**SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ARVE - AVIS DU SM3A**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Donne un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve tel que transmis par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve le 30 juin 2016 ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la CLE du SAGE et à signer tout document afférent.

**D2016-05-06. Institution et vie politique – Intercommunalité**  
**MODIFICATION DES STATUTS DU SM3A (11) – EPTB, EPAGE, GEMAPI, EXTENSION DE PERIMETRE, GOUVERNANCE, ET CLÉ DE RÉPARTITION**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré (55 voix pour, 1 abstention) :**

**Article 1 :** Approuve les nouveaux statuts tels que présentés dans le projet annexé avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Article 2 :** Autorise le Président à engager la procédure de modification des statuts et à ce titre pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Article 3 :** Autorise le Président à interroger les structures membres du syndicat et du périmètre de l'EPTB sur la modification de ces statuts.

**D2016-05-07. Finances locales – Contributions budgétaires**  
**DELIBERATION DE PRINCIPE ESTIMATIVE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES 2017 DES STRUCTURES MEMBRES**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré , ( 44 voix pour et 12 voix contre):**

**Article 1 :** Propose aux membres du SM3A la participation financière au budget 2017 du SM3A suivante, pour le Tronc commun de compétences proposés aux projets des statuts :

Annemasse Agglo	914 160€
CC4R	323 664€
SRB (en représentation de CCAS et Contamine sur Arve)	340 240€
2CCAM	849 904€
SIVM Haut Giffre (en représentation de CCMG et Gets)	385 856€
CCPMB	778 097€
CCPR	438 672€
CCVCMB	417 120€
CCVV	143 808€
CCFG (sans Contamine sur Arve)	412 736€
Entremont	13 472€
Grand Bornand	103 536€
Saint Jean de Sixt	7 088€
<b>TOTAL</b>	<b>5 128 353€</b>
+ CCG* SAGE uniquement	10 617,50 €
<b>Total</b>	<b>5 138 970.50€</b>

\*Par voie de convention (SAGE)

**D2016-05-08. Institution et vie politique – Délégation de fonction  
DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT – AVIS SUR OUVRAGES, RESEAUX OU TOUT AUTRE  
CONSULTATION OU ENQUÊTE PUBLIQUE LOCALISES SUR SES OUVRAGES OU COURS D'EAU EN  
GESTION OU A PORTEE LOCALE DANS SES DOMAINES DE COMPETENCES**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Délègue* au Président les avis sur ouvrages, réseaux ou tout autre consultation ou enquête publique, localisés sur les ouvrages ou cours d'eau dont il a la gestion ou a portée locale dans ses domaines de compétences ;

**Article 2 :** *Prend acte* que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

**D2016-05-09. Autres domaines de compétence – Environnement  
STRATEGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN DE L'ARVE – AVIS DU  
SM3A**

**Le Comité syndical, après en voir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Approuve* le projet de rédaction de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Arve dans sa version juillet 2016.

**Article 2 :** *Propose* d'introduire dans la partie 2 au paragraphe 2.4.1.5 « Synthèse des travaux et cartographie sur les TRI(s) du bassin de l'Arve » que la cartographie soit modifiée à l'occasion soit du nouveau cycle de la Directive européenne Inondation (DI) soit de l'avancement des travaux sur les études en cours ou à venir (études hydraulique, étude sur la vulnérabilité des territoires...).

**Article 3 :** *Autorise* Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la CLE du SAGE et à signer tout document afférent.

**CARTE ARVE :**

**D2016-05-010. Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé  
RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL « ARVE » RELATIVE AUX PLANS DE  
GESTION DES MATERIAUX SOLIDES, DES BOISEMENTS DE BERGE, et du bois mort et A la charte de  
qualité de gestion des aménagements fluviaux (milieu récepteur : Arve) sur les communes de :  
Annemasse, Arenthon, Arthaz Pont Notre Dame, Aye, Bonneville, Chamonix, Cluses, Contamine sur  
Arve, Etrembieres, Gaillard, Les Houches, Magland, Marignier, Marnaz, Monnetier Mornex, Nangy,  
Passy, Reignier, Saint Pierre en Faucigny, Sallanches, Scientrier, Scionzier, Servoz, Thyez, Vétraz  
Monthoux, Vougy**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Autorise* le Président à procéder à la demande de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général « ARVE » pour les travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides, des boisements de berge, et du bois mort et la charte de qualité de gestion des aménagements fluviaux (milieu récepteur : Arve) sur les communes de : Annemasse, Arenthon, Arthaz Pont Notre Dame, Aye, Bonneville, Chamonix, Cluses, Contamine sur Arve, Etrembieres, Gaillard, Les Houches, Magland, Marignier, Marnaz, Monnetier Mornex, Nangy, Passy, Reignier, Saint Pierre en Faucigny, Sallanches, Scientrier, Scionzier, Servoz, Thyez, Vétraz Monthoux, Vougy.

**Article 2 :** *Autorise* le Président à signer tout document afférent.

**CARTE GIFFRE ET RISSE :**

**D2016-05-011. Finances locales – subvention  
TORRENT DU VERNEY – RETABLISSEMENT DES FONCTIONNALITES DU COURS D'EAU - DEMANDE DE  
« DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET  
DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES »  
FAISANT SUITE AUX DEGATS OCCASIONNES PAR LE GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LES COMMUNES  
DE MORILLON ET SAMOËNS**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Autorise* le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour une indemnisation pour cette opération dans le cadre du dispositif de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques et selon les montants précisés ci-après, au meilleur taux de subvention envisageable, étant précisé que le glissement de terrain étant toujours actif et qu'à ce titre une demande complémentaire pourra être émise ultérieurement une fois l'évènement achevé par décision du Président.

Dépenses	Coûts (€HT)
Travaux de préparation d'accès au cours d'eau	10 000 €
Travaux de traitement d'embâcles	70 000 €
Travaux de curage de la partie aval du Torrent (dont traitement préalable de la végétation pour favoriser les accès)	70 000 €
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>

**Article 2 :** *Inscrit* ces éléments à la prochaine étape budgétaire

**Article 3 :** *Autorise* le Président à signer tout document afférent.

**D2016-05-012. Commande publique – actes spéciaux et divers**

**RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU SEUIL DU VERNEY SUR LA COMMUNE DE SAMOËNS (CONTRAT GIFFRE RISSE ACTION B-1.4.4.) - DEPÔT DU DOSSIER D'AUTORISATION EN POLICE DE L'EAU AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 À 6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** *Autorise* le Président à engager les démarches réglementaires nécessaires à la mise œuvre de l'opération.

**ARTICLE 2 :** *Autorise* le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie le dossier d'autorisation et une demande pour la mise en œuvre d'une enquête publique.

**ARTICLE 3 :** *Inscrit* les dépenses afférentes à l'enquête publique au Budget du SM3A.

**D2016-05-013. Finances locales – Subventions**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU SEUIL DU VERNEY SUR LE GIFFRE À SAMOËNS (CONTRAT GIFFRE ACTION B-1.1.4)**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** *Approuve* le plan de financement des études préliminaires de Maîtrise d'œuvre et de travaux suivant :

Contrat de Rivière Giffre B-1.1.4		Agence de l'eau		Région Auvergne Rhône Alpes		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etude de conception	21 400 €	60	12 840 €	pour mémoire	4 280€*	20	4 280 €
Maîtrise d'œuvre exécution	31 000 €	50	15 500 €	30	9 300 €	20	6 200 €
Travaux	844 485 €	51	431 388 €	29	244 200 €	20	168 897 €
<b>TOTAL</b>	<b>896 885 €</b>	<b>51</b>	<b>459 728 €</b>	<b>29</b>	<b>253 500 €</b>	<b>20</b>	<b>179 377 €</b>

\*déjà attribuée précédemment

**ARTICLE 2 :** *Sollicite* les financeurs, notamment l'Agence de l'eau et la Région Auvergne Rhône Alpes pour une aide au titre de leurs compétences respectives.

**ARTICLE 3 :** *Inscrit* ces éléments au Budget du SM3A.

**ARTICLE 4 :** *Autorise* le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions financières.

**D2016-05-014. Finances locales – Subventions**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU SEUIL DES GORGES DES TINES À SIXT FER À CHEVAL (CONTRAT GIFFRE ACTION B-4-2-2)**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** *Approuve* le plan de financement des études préliminaires, de Maîtrise d'œuvre et de travaux suivant :

Contrat de Rivière Giffre B-4.2.2		Agence de l'eau		Région Auvergne Rhône Alpes		Aide privée. SAS BACCHETTI		Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Etude de conception	15 000 €	50	7 500 €	Pour mémoire	4 500 €*			20	3 000 €
Maîtrise d'œuvre exécution	24 500 €	60	17 700 €	20	4 900 €			20	4 900 €
Travaux	288 863 €	60	173 317 €	20	57 773 €	20	57 773 €	0	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 363 €</b>	<b>60%</b>	<b>198 517 €</b>	<b>19%</b>	<b>62 673 €</b>	<b>17%</b>	<b>57 773 €</b>	<b>3%</b>	<b>7 900 €</b>

\*Déjà attribuée précédemment

**ARTICLE 2 :** *Sollicite* les financeurs, notamment l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau pour une aide au titre de leurs compétences respectives.

**ARTICLE 3 :** *Inscrit* ces éléments au Budget du SM3A.

**ARTICLE 4 :** *Autorise* le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment les conventions financières.

**D2016-05-015. Finances locales – Contributions budgétaires**

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SARL BACCHETTI POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU SEUIL DES GORGES DES TINES À SIXT FER À CHEVAL (CONTRAT GIFFRE ACTION B-4-2-2)**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** *Approuve* la participation financière de la SARL BACCHETTI aux travaux de confortement du seuil d'entrée des gorges des Tines sur le Giffre à Sixt Fer à Cheval ;

**ARTICLE 2 :** *Autorise* le Président à signer la convention de financement et à inscrire cette participation au budget du SM3A ;

**ARTICLE 3 :** *Autorise* le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette convention.

**D2016-05-016. Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé**

**RENOUVELLEMENT DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVE AUX PLANS DE GESTION DES MATERIAUX SOLIDES, DES BOISEMENTS DE BERGE, DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE ET RISSE, DE LA GESTION DES DIGUES, DE LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU GIFFRE/RISSE ET AU PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES TORRENTS DE SIXT FER A CHEVAL**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Autorise* le Président à procéder à la demande de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides, des boisements de berge, des travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivière Giffre et Risse, de la gestion des digues, de la préservation des zones humides sur le bassin versant du Giffre/Risse et au plan pluriannuel d'entretien des torrents de Sixt Fer à Cheval.

**Article 2 :** *Autorise* le Président à signer tout document afférent.

**D2016-05-017. Institution et vie politique - Désignation de représentants**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SM3A AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RESERVE NATIONALE DE SIXT PASSY**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** *Désigne* Monsieur Philippe DREVON en qualité de titulaire et Monsieur Régis FORESTIER en qualité de suppléant pour représenter le SM3A au comité consultatif de la réserve nationale de Sixt Passy ;

**ARTICLE 2 :** *Autorise* Monsieur le Président ou son représentant à notifier cette présente délibération à Monsieur le Préfet et à signer tout document afférent

**CARTE BORNE :**

**D2016-05-018. Commande publique – Marchés publics**

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ 2015-PI-01 CONCERNANT LA CARACTERISATION DE L'IMPACT DU SITE HISTORIQUEMENT POLLUE DE LA DECHARGE SUR L'OVERAN**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Accepte* l'avenant n°4 au marché 2015-PI-01 d'un montant maximum de 7 000€ HT.

**Article 2 :** *Inscrit* ces éléments au Budget du SM3A.

**Article 3 :** *Autorise* le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

**D2016-05-019. Commande publique – Marchés publics**

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ 2015-PI-11BIS DE MAITRISE D'ŒUVRE D'AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIF DE PROTECTION, NANT BORDON, SUR LA COMMUNE DE PASSY – ACTION PAPI 6A05**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Accepte* l'avenant n°3 au marché 2015-PI-11bis, portant le montant du marché public à 60 391,30 € HT (soit + 17,5 % d'augmentation), et rallongeant le délai global d'exécution de 2 semaines.

**Article 2 :** *Inscrit* ces éléments au Budget du SM3A.

**Article 3 :** *Autorise* le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

**POINTS DIVERS**

*En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Président clot cette séance à 21h27.*

*Le Président,*

*Bruno FOREL*